

Pour une  
action  
éducative  
ambitieuse

Pourquoi qualifier un membre de votre personnel en éducation à l'environnement vers un développement durable ?

- C'est démultiplier les compétences dans votre équipe
- C'est développer une politique éducative sur votre territoire auprès de tous les habitants, citoyens (enfants, jeunes, adultes, personnes âgées).
- C'est répondre à des questions sociétales et environnementales et à des enjeux d'avenir.



Date limite  
d'inscription  
30 août 2021

Renseignements, devis & inscriptions

les francas

L'éducation en mouvement !

**Francas de Nouvelle-Aquitaine**

44-50 boulevard George V - 33000 Bordeaux - 05 57 77 28 10 - [contact@francas-na.fr](mailto:contact@francas-na.fr)

**Dossiers d'inscription et devis :**

Stéphane DELPRAT - [sdelprat@francas-na.fr](mailto:sdelprat@francas-na.fr)

**Formatrice référente de la session :**

Laurence BENEZET - [lbenezet@francas-na.fr](mailto:lbenezet@francas-na.fr) - 06 84 08 21 33

**Référente Handicap :**

Laurence BENEZET - [lbenezet@francas-na.fr](mailto:lbenezet@francas-na.fr) - 06 84 08 21 33

Téléchargez les dossiers d'inscription des différentes sessions sur : [www.francas-na.fr](http://www.francas-na.fr) - rubrique « Formation professionnelle »



Pour une  
action  
éducative  
ambitieuse



bpjeps\*

« Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable »

Formation à Bordeaux

du 13 septembre 2021 au 30 mai 2023

(sélections 31 août 2021)

Une formation professionnelle pour concevoir et conduire des projets d'animation dans le champ de l'éducation à l'environnement vers un développement durable.

les francas

L'éducation en mouvement !

Formation diplômante de niveau IV du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports

\* Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Spécialité « Animateur » - Mention « Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable »

## Animateur ou animatrice de projets d'éducation à l'environnement

Il ou elle est capable de mettre en œuvre un projet pédagogique d'éducation à l'environnement vers un développement durable, d'utiliser les différentes approches pédagogiques de l'éducation à l'environnement vers un développement durable notamment ludique, naturaliste, scientifique, sensorielle, créatives.

## Type de poste

Animateur ou animatrice en éducation à l'environnement vers un développement durable.

## Quatre types de compétences professionnelles visées

**UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure** (communication, connaissance des publics, éducation à la citoyenneté, contribution au fonctionnement d'une structure).

-> 175 heures

**UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure** (conception, conduite et évaluation d'un projet d'animation).

-> 175 heures

**UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable** (organisation et évaluation des activités, encadrement d'un groupe dans le cadre des activités de l'EEDD, accueil des publics).

-> 175 heures

**UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ de l'EEDD** (situer son activité d'EEDD dans un territoire, maîtrise des démarches pédagogiques, des outils et techniques des activités EEDD, conduite des activités d'animation d'EEDD).

-> 190 heures

## Conditions d'admission

- Ne pas faire l'objet d'une interdiction d'encadrement de mineurs.
- Disposer des pré requis réglementaires (annexe IV de l'arrêté du 27/02/2017 portant création du BPJEPS EEDD) : être titulaire du PSC1 ou équivalent et justifier d'une expérience d'encadrement d'au moins 200 heures (attestation employeur) si non titulaire d'une dispense, de produire une lettre de motivation pour le métier d'animateur « éducation à l'environnement vers un développement durable » et de constituer un dossier récapitulatif ses expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation, support d'un entretien de 30 minutes maximum.

## Possibilités de financement

- **Vous êtes en cours d'emploi :** Renseignez-vous auprès de votre employeur (période de professionnalisation, plan de formation entreprise, projet de formation individuelle, CPF, etc.)
- **Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi :** Prenez contact avec votre conseiller ou conseillère Pôle Emploi ou mission locale... Contrat de professionnalisation, CIF-CDD, aide spécifique du Conseil Départemental pour les bénéficiaires du RSA, aide individuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, accompagnement SESAME par la DDCS (sous certaines conditions)...

## Organisation de la formation

- 750 heures en centre de formation (22 regroupements de 4 ou 5 jours) dont 35 heures de positionnement
- 750 heures minimum en structure professionnelle
- 10 à 18 stagiaires

## Principes

- **Alternance et tutorat :** une combinaison d'apports théoriques et de pratiques professionnelles sur un rythme approximatif d'une à deux semaines par mois.
- **L'individualisation des parcours :** les contenus et la durée de la formation peuvent être allégés suite à la semaine de positionnement.

## Equipe pédagogique

Animée par le formateur référent, la session est assurée par une équipe pédagogique et professionnelle expérimentée.

## Lieu

Le centre de formation est situé Bordeaux. Il est accessible aux personnes porteuses de handicap.

## Public concerné

Cette formation s'adresse à toutes personnes salariées ou non exerçant ou souhaitant exercer dans des structures d'animation, des collectivités territoriales...

## Formation inscrite au PRF

(8100 € hors PRF tarif applicable au 1er janvier 2021)

Notre organisme de formation vous accompagne sur le choix du dispositif de financement.

Les titulaires du Titre AFPA « animateur loisirs touristiques » ou du Bac Pro GMNF « gestion des milieux naturels et de la flore » disposent d'une équivalence pour l'UC1 et l'UC2 du BPJEPS « Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable ».

D'autres équivalences sont possibles, se renseigner auprès de notre organisme.

Les candidats et candidates ayant certifié certaines UC par la voie de la VAE peuvent s'inscrire en « parcours partiel ».